VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
Propriétés de Choix Améliorées du Premier District.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 633–635 BERTRAND, Entre les Rues Perdido et Poydras.

COTTAGE DOUBLE RETIRE,

Nos. 639–643 BERTRAND, Entre les Rues Poydras et Perdido.

COTTAGE SIMPLE,

Avec Chemin de Voiture, Ecurie,

No. 622 JOHNSON, Entre les Rues Perdido et Poydras.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos. 2500–2502 THALIE, Coin Freret, et

COTTAGE SIMPLE DANS LE FOND,

No. 1411 RUE FRERET.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 1301–1303 SARATOGA, Coin de la Rue Erato.

JEUDI, 1er JUILLET 1909, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 Rue Baronne.

Mme JOHN KENNEDY VS ALBERT GEYSER ET ALS.

No 86,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido (rez-de-chaussée)—JEUDI, le 1er juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour le 17 mai 1909, et signé le 18 mai par l'Hon. W. F. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus et numérotée, je procéderai à la vente en enchère publique, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premier—Un certain lot ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt-trois de l'îlet numéro sept, compris entre les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, et ayant en mesure anglaise les dimensions suivantes: Le lot vingt-trois est contigu dans le fond au lot numéro neuf ne mesurant vingt-neuf pieds six pouces de ligne de face à la rue Bertrand, et s'étendant en profondeur cent six pieds six pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du morceau qui est de terre désigné par le numéro vingt-deux, et cent douze pieds sept pouces et six lignes sur la ligne qui sépare ledit lot de terre des lots un, deux, trois quatre et partie du lot cinq, sur un certain plan dressé par Louis Brugier voyer général, daté du 27 avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCoy, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un bon cottage double avec deux étages de la fond, contenant chacune côté environ 6 chambres, cour, hangar, cette ne, etc., retrait du trottoir en arrière en belle grille en fer. Cour sur le devant et dans le fond en allées pavées, portant les Nos municipaux 6 3 35 rue Bertrand.

Deuxième—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Prieur, Perdido et Bertrand, désigné par le No 10 sur un plan fait par C. De Armas, député voyer général, le 30 mai 1856 et sur un devis fait par lui, voyer et annexé à un acte passé pardevant E. O. Goubelmann, le 4 août 1856 d'après lequel ledit lot mesure trente-cinq pieds de large sur trente-trois pieds de front à la rue Bertrand, trente-cinq pieds de profondeur de cent cinq neuf pieds dans la rue Perdido, et cent cinq lignes sur le côté vers la rue Poydras et cent cinq pieds six pouces et sept lignes sur le côté vers la rue Perdido. Ledit lot était formé du fond de quatre lots de terre désignés séparément par les numéros un, deux, trois, quatre et de l'îlet No sept sur un plan de L. Surgi, daté du 20 avril 1839, et déposé en l'étude de David McCoy, actuellement en cette ville.

Les améliorations consistent en un jolie cottage double retiré du trottoir, contenant galerie sur le devant, deux chambres, chambre de devant et dans le fond de chaque côté cour et allée latérale. Grillage en fer sur le devant et lots 633 et 643 rue Bertrand. Nos municipaux 633 et 643 rue Bertrand.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 30, maintenant l'îlet No 499, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro Quatorze, du dit îlet et mesurant vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson, sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Bringier voyer, daté du 20 avril 1839 et déposé en l'étude de David L. Mc ay, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois, tout couvert en ardoises, avec chemin pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, dans la cour il y a 2 chambres, hangar, écurie citerne, etc., et loué 415 par mois et portant le numéro municipal 622 rue Johnson.

Quatrième—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant et situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Locust, maintenant Robertson, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par C. A. Helin, ancien voyer, daté du 18 mai 1856, et déposé en l'étude de Joseph Cuhn, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure trente et un pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Thalie sur cent pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Thalie et Freret.

Les améliorations consistent en un joli cottage double bien construit couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar cour etc., et loué $18 par mois et portant les Nos municipaux 2,00 2,02 rue Freret. Dans le fond du lot il y a un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant 3 chambres, cour, etc., et loué 19 par mois, et portant le No municipal 1411 rue Freret.

Cinquième—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues White, maintenant Saratoga, Erato, Liberté et Franklin, désigné par le numéro huit sur un plan dressé par A. Koeller arpenteur le 12 me jour d'octobre le 5 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le dit lot maintenant encoignure des rues White, maintenant Saratoga et Erato, et mesurant en mesure anglaise trente deux pieds de face à la rue White (maintenant Saratoga) sur quatre vingt dix sept pieds en profondeur et fait face à la rue Erato.

Les améliorations consistent en un cottage double avec mansarde, et contenant de chaque côté environ cinq chambres, cour, hangar, citerne, etc., et loué $21 par mois portant les numéros municipaux 130, 132 rue White (maintenant Saratoga). Dans le fond du lot est une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant six chambres, louée $6 par mois, portant le numéro municipal 2,10 rue Erato.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le balance s'il y en a, en un ou en deux ans représentés par billets de l'acquéreur, à leur propre ordre et par eux endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété avec la réserve du droit de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant la stipulation de 10 0/0 d'honoraires d'avocat. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Leger, notaire, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication pour la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
30 mai—20—juin 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
DANS LA SUCCESSION DE LOUIS THERENCE.

No 86,669—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido (rez-de-chaussée) MERCREDI, le 30 juin 1909 à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 24 mai 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, je procéderai de vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Eden, (maintenant Urbain) et Race (maintenant Franklin) étant formé par la portion la plus proche des rues Liberté et Franklin du lot désigné par le No 24 sur un plan dressé par G. Hedin, I. C., et déposé en l'étude de E. O. Starkie, notaire en cette ville et mesurant 28 pieds 6 pouces de front à la rue Jackson sur une profondeur de trois cents lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple bâtisse de banquette, contenant trois chambres, allée pour voiture, cour, hangar etc., et portant le No municipal 2114 rue Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur payables deux ans après la date avec intérêts à raison de 8 0/0 d'intérêt par an, de la date, le paiement et garanties dans leur paiement leur privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente devant être passé par l'acquéreur pardevant George Unterkofler, notaire, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente et la taxe de 1909 au dessus et au plus du prix de l'adjudication et de payer les 10 0/0 du prix de l'achat au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
30 mai—20—juin 6 13 20 27 28 29 30

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifuss vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87,708—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir:—

L'élégante résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette avec grillage en fer, contenant galeries vestibules, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain, donnant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 142, borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, N. Liberté et Quartier, ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St-Claude et mesurant trente-cinq pieds huit pouces et deux lignes de façade à l'avenue Esplanade sur une profondeur le plus près de la rue St-Claude de soixante-dix-neuf pieds sept pouces et quatre lignes et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante-cinq pieds 10 pouces de là sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de la une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond sur laquelle elle a mesure quarante-trois pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une petite étendue du lot original No 8 et une petite partie du lot H, tous plus complet ment démontrés sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, daté du 1er décembre 1903 attaché à un acte de vente passé pardevant E. Rouen, notaire, de la date du 6 janvier 1904.

Etant la même propriété acquise par la Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Converse Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1908 et dûment enregistré dans le livre des transferts 2.6 folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un bon et charmant. Sujet au bail jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrés par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 0/0 par an d'intérêt et de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.
27 juin—27—juil. 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhards Phillips.

No 86,981 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Mirose et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le 4me jour d'avril 1902, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhards Phillips, de la Hopeful Land Company Ltd. d'après un acte passé pardevant Nicholas B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1903, enregistré dans le livre des transferts 192, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324 2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an ou deux ans, et les intérêts à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spéciale et droit de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses et conditions de sécurité, incluant la stipulation de 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet en billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909 faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant John E. Uptons, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.
18 juin—13 20 27.—juil 4 11 15.

L. A. Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De la Résidence en briques à deux étages, et mansarde retirée du trottoir.

549, RUE ST-ANDRÉ

Encoignure de la rue St. Thomas. Lot de Sta Maria Rousseau.

Jeudi le 29 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Geo. Tillotson vs Frances Tillotson et als.

No 89,083 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de Justice pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues St-André, St-Maria, St-Armand maintenant Rousseau, Fulton et St-Thomas, et désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan fait par Rousseau, daté du 21 février 1851, et sur un plan No 33 dans les registres de William Christy, arpenteur, dûment enregistrés, lesquels lots 7 commence à un point 41 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues St-André et Fulton, la rue St-Thomas est contiguë au lot 8 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le lot 8 est contigu au lot 7 et forme le coin de rues St-André et Fulton ou St-Thomas et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et fait face à la rue Fulton ou St-Thomas, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages retirée du trottoir derrière d'un joli grillage en fer, et contenant environ 14 grandes chambres mansarde, vestibule chambre à bain, gaz, etc., en plâtre et tapisserie. Dans la cour se trouvent un hangar, écurie, citerne, office, etc., une grande pelouse sur le côté etc., portant le numéro municipal 549 rue St-André.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans à très-courte date, avec intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité incluant la stipulation de 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra en requérir de payer et taxes au 9/0 en sus en plus du prix de l'adjudication 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Carrère & Keeney.
27 juin—7—juil 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises pour Marchands de Graines et Fleuristes.

Le fonds commercial entier consistant en Pots à Fleurs, Palm artificiels, Fleurs, Feuilles, Dessoins, Papier argenté, Vitrines, Etagères pour graines, Graines pour fleurs et jardin Outils pour jardiniers, Lames de faux, etc. Aussi Wagon Harnais, Cheval, "Cash Register". Une maison longuement établie.

Joseph A. Schindler & Company, en liquidation.

No 89,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juillet 1909 à 10 heures a. m., sur les marches du Palais de Justice, entre les rues Dumaine et Madison, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 24 juin 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le fonds commercial entier de Joe A. Schuler & Co., en liquidation, le tout d'après l'inventaire régulièrement établi.

E. J. Meral, Dart & Kernan, avocats.
27 juin—27—juil 4 7 8

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De la Résidence en briques à deux étages, et mansarde retirée du trottoir.

549, RUE ST-ANDRÉ

Encoignure de la rue St. Thomas. Lot de Sta Maria Rousseau.

Jeudi le 29 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Geo. Tillotson vs Frances Tillotson et als.

No 89,083 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de Justice pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues St-André, St-Maria, St-Armand maintenant Rousseau, Fulton et St-Thomas, et désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan fait par Rousseau, daté du 21 février 1851, et sur un plan No 33 dans les registres de William Christy, arpenteur, dûment enregistrés, lesquels lots 7 commence à un point 41 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues St-André et Fulton, la rue St-Thomas est contiguë au lot 8 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le lot 8 est contigu au lot 7 et forme le coin de rues St-André et Fulton ou St-Thomas et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et fait face à la rue Fulton ou St-Thomas, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages retirée du trottoir derrière d'un joli grillage en fer, et contenant environ 14 grandes chambres mansarde, vestibule chambre à bain, gaz, etc., en plâtre et tapisserie. Dans la cour se trouvent un hangar, écurie, citerne, office, etc., une grande pelouse sur le côté etc., portant le numéro municipal 549 rue St-André.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans à très-courte date, avec intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité incluant la stipulation de 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra en requérir de payer et taxes au 9/0 en sus en plus du prix de l'adjudication 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Carrère & Keeney.
27 juin—7—juil 4 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de toilette, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelm and C. Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau St Thomas et Adèle, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Dell Isle, daté du 7 juillet 1905 et mesurant vingt six [26] pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St-Thomas, de cent quatre-vingt-treize neuf [193'] pieds onze [11"] pouces et une [1"] ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Rousseau de cent trente six [136'] pieds onze [11'] pouces et sept [7"] lignes, auquel point il s'élargit soixante [60'] pieds trois [3"] pouces et quatre [4"] lignes, et de là une deuxième profondeur de soixante trois [63'] pieds deux [2"] pouces et quatre [4"] lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre vingt six [86'] pied trois [3"] pouces et quatre [4"] lignes, toutes mesures plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, retirée contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à toilette, galerie sur le devant et sur le côté, hangars etc.

Conditions—Comptant les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, ainsi devant payer pour les certificats d'hypothèques transfert, certificats de ville et d'Etat et toutes les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.
24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jose Vega.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,261—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qu'on peut en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Jose Vega, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier—Titche & Rogers, avocats.
23 juin—23 27—juil 2

Succession de Mme Madeleine Guimbert, veuve de Pedro Pons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,307—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est qu'on peut en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Pons, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué (s'il en est) distribué conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier—R. H. Brown, avocat.
23 juin—23 27—juil 2

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport,

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en date du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne. à la station Flournoy; le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (½) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo, dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante douze et demi (72 1/2) acres de terre décrite comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant au point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds and 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt huit au-dessus de la corporation et range; de là nord 18 degrés est 1528 pieds à l'encoignure; de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de la sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de la sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de la sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 2,000 pieds, la dite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, étendue de 100 pieds commencé à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre du vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans, démontrés par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt et de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège; l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme partie des frais usuels telle que hypothèque, transfert, recherche de titres et certificat, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail qui y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chaffe & Kaufman, avocats.
13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 880, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (au refois Johnson) Ursulines (maintenant Tours) et Roman (autrefois Solidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851, pardevant Jean Aguiane, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans après la date avec 8 pour cent par an d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir la délivrance qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur, faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par hypothèque spéciale et droit de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante pour l'acte de vente pardevant Balthazar Rodes, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Catharine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86,414—Cour Civile de District.

JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée, je vendrai le 31 mai 1909 le vendredi à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 4 pouces de profondeur et façade à la rue S. Thomas sur 1 8 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie, étant la portion des lots dits de la Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Moubaux voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regan par achat de Pierre V. Marmy, par acte pardevant Oscar Dinolet, notaire en cette ville, le 30 mai 1874.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, portant 10 pour cent d'intérêt par an, de la